



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

**Etaient absents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 31  
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/271

**Prêt d'œuvres du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

### Demands de prêts d'œuvres :

Dans le cadre des relations habituelles entre musées français et internationaux, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio à été sollicité pour le prêt de plusieurs œuvres.

- L'Alliance française de Venise, présidée par Pierre Rosenberg, en collaboration avec les musées civiques de Venise, souhaitent présenter au Palais Ducal un tableau des collections publiques françaises. Ainsi, serait présenté durant un mois *le Portrait d'homme, dit l'homme au gant* du Titien. Cette demande de prêt a déjà reçu l'accord du musée du Louvre qui a déposé le tableau au Palais Fesch en 1956. La présentation de cette œuvre se ferait à Venise au début de l'année 2017.

- Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par la France, la Maison Chaumet organise une exposition avec la Cité Interdite de Pékin. Intitulée *Splendeurs Impériales, Chaumet Joaillier depuis 1780*, cette exposition se déroulera d'avril à juillet 2017 dans les salles de la Grande Porte Méridienne du Musée du Palais de la Cité Interdite de Pékin.

Pour cette exposition ambitieuse, le Palais Fesch est sollicité pour le prêt du *Portrait de Napoléon 1<sup>er</sup> en costume de sacre* par François Gérard, la plus belle des versions connues, qui sera mis en regard avec *l'Epée du sacre*, objet exceptionnellement prêté par le château de Fontainebleau.

La présentation de ce portrait, image officielle de l'Empereur, est très importante dans le cadre de cette exposition. Elle permettra également de faire connaître les collections d'Ajaccio à la population chinoise.

- le musée des beaux-arts de Montréal organise une exposition avec une mise tournée relative à *Napoléon. La Maison de l'Empereur* de janvier 2018 à juillet 2019. Il souhaite emprunter le *Portrait de Félix Baciocchi* de Pietro Benvenuti.

Organisée avec le soutien du château de Fontainebleau, dans lequel s'achèvera la tournée, l'exposition sera présentée au Musée des beaux-arts de Montréal, puis à Richmond au Virginia Museum of Fine Arts, ainsi qu'au Nelson-Atkins Museum of Art à Kansas City.

Cette exposition réunit les plus prestigieuses institutions d'Europe et d'Amérique du Nord et propose une lecture renouvelée du thème napoléonien, à la rencontre de l'histoire de l'art, de l'histoire culturelle et des représentations.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** la totalité des prêts d'œuvres du palais Fesch

**D'autoriser Monsieur le maire** à signer tous les documents relatifs à ces prêts

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 septembre 2016,

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La totalité des prêts d'œuvres du palais Fesch

**AUTORISE Monsieur le maire**

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à ces prêts.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016\_271-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

